



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT.

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - W. DUBOSQ - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER- C. LUBRANO
LAVADERA – A. DUBOIS– S. ARNOULD – J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER – C. VELAY –
N. PERRICHON– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : E. MENUT (pouvoir donné à A-Marie GAUBERTI)

Absente : A. CELKA

**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - 2016
REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN MUSEE
OPERATION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE**

M. le Maire rappelle comme chaque année, qu'il convient de prévoir les projets structurants d'investissement de la commune pour 2016 et permettre ainsi la saisine notamment du Conseil Départemental.

CONSIDERANT l'importance de la mise en exergue des opérations relatives au développement touristique sur la commune, ayant des répercussions économiques sur le bassin de vie,

CONSIDERANT que M. le Maire propose que l'appartement situé 4 rue de la Jetterie puisse être réhabilité et transformé pour accueillir un musée.

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes s'inscrit depuis plusieurs années dans la promotion culturelle et artistique du centre historique avec notamment la valorisation des portes peintes, avec la création d'un musée à ciel ouvert mais aussi dans l'accueil et l'aide à l'installation d'artistes autour de deux places incontournables du centre village : Place de la Mairie et Place du Terrail.

CONSIDERANT que l'ouverture d'un musée rue de la Jetterie, permettra de consolider l'itinéraire de la visite du village. Ce musée accueillera des collections diverses et variées (la commune a déjà été sollicitée à deux reprises pour l'exposition de deux belles collections ayant un intérêt à la fois historique et artistique).

CONSIDERANT que cette opération venant compléter ce qui est quotidiennement fait sur le plan touristique, artistique et en même temps économique, permettra le rayonnement de la commune sur le bassin départemental mais aussi au-delà de ce territoire.

CONSIDERANT que le montant de l'opération s'élève à 121 610 € HT, soit 145 932 € TTC ventilé de la manière suivante :

- Travaux : 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC
- Prestations intellectuelles et honoraires : 21 610 € HT, soit 25 932 € TTC.

CONSIDERANT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Autofinancement 30 % : 36 483 €
- Conseil départemental 70 % : 85 127 €

CONSIDERANT que le planning de réalisation de l'opération est le suivant :

- o Etudes (APS/APD/PC/ dossier technique/consultation des entreprises) : 5 mois maximum.
- o Travaux : 4 mois maximum.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de ce projet en 2016 permettant de continuer le développement touristique de la commune et toutes les propositions de M. le Maire présentées ci-dessus s'y affèrent,
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention de 70 % du montant de l'opération soit 85.127 €.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP 2016 M14, section investissement, opération 106.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE